

EUROPA LERNEN

Perspektiven für eine
Didaktik europäischer Kulturstudien

Herausgeber/Editors:

Prof. Dr. Olivier Mentz

und/and

Apl. Prof. Dr. Hans-Peter Burth
(Pädagogische Hochschule Freiburg
University of Education Freiburg)

Wissenschaftlicher und redaktioneller Beirat der Schriftenreihe
Scientific and Editorial Board of the book series

Dr. Claudia Bornholdt, Coastal Carolina University Conway (SC, United States)

Dr. Karin Dietrich-Chenel, Université de Haute-Alsace Mulhouse (France)

Prof. Peter Finn, St. Mary's University College Belfast (Northern Ireland)

Prof. Dr. Marek Hańub, Uniwersytet Wrocławski (Poland)

Dr. Hans Nyttell, Uppsala Universitet (Sweden)

Dr. Marianne Öberg-Tuleus, Karlstad Universitet (Sweden)

Prof. Dr. Christine Pflüger, Universität Kassel (Germany)

Prof. Dr. Dorothee Schlenke, Pädagogische Hochschule Freiburg (Germany)

Prof. Dr. Mark Wise, University of Plymouth (United Kingdom)

Die wissenschaftliche Schriftenreihe „Europa lernen – Perspektiven für eine Didaktik
europäischer Kulturstudien“ besitzt ein Double blind Peer-Review-Verfahren durch die
Mitglieder des wissenschaftlichen und redaktionellen Beirats.

The scientific series "Learning Europe – Perspectives for a didactics of European Cultural
Studies" undergoes a double blind peer review process through the members of the scientific
and editorial board.

Band / Volume 11

LIT

Pensées diverses autour de Pierre Bayle

Mélanges en honneur
de Antony McKenna et Hans Bots

sous la direction de

Olivier Mentz et Eva Rothenberger

LIT

Umschlagbild
Graphische Konzeption: Tree Conway



Gedruckt auf alterungsbeständigem Werkdruckpapier entsprechend
ANSI Z3948 DIN ISO 9706

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der
Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind
im Internet über <https://dnb.dnb.de> abrufbar.

ISBN 978-3-643-15708-9 (br.)
ISBN 978-3-643-35708-3 (PDF)

© LIT VERLAG Dr. W. Hopf Berlin 2025

Verlagskontakt:

Fresnostr. 2 D-48159 Münster

Tel. +49 (0) 2 51-62 03 20

E-Mail: lit@lit-verlag.de <https://www.lit-verlag.de>

Auslieferung:

Deutschland: LIT Verlag, Fresnostr. 2, D-48159 Münster

Tel. +49 (0) 2 51-620 32 22, E-Mail: vertrieb@lit-verlag.de

Table des matières

<i>Olivier Mentz & Eva Rothenberger</i>	1
Pensées diverses autour d'Hans Bots et Antony McKenna – en guise d'introduction	
<i>Francis Sans (Président d'Autour de Pierre Bayle)</i>	37
À Hans Bots et Antony McKenna, la commune du Carla-Bayle éternellement reconnaissante	
<i>Olivier Abel</i>	44
De l'usage du passé. Quelques considérations à partir de Pierre Bayle	
<i>Fernando Bahr</i>	64
Notes sur Bayle et Vanini	
<i>Pierre-Yves Beaurepaire</i>	79
La dimension familiale, un angle mort des correspondances huguenotes ?	
<i>Lorenzo Bianchi</i>	97
“Una Opera così insigne, e di tanta spesa”. Note sui corrispondenti italiani di Bayle e su Antonio Magliabechi	
<i>Michèle Bokobza Kahan</i>	114
Le portrait de Louis XIV dans <i>Ce que c'est que la France toute catholique</i> et <i>Avis au réfugiés</i>	
<i>Maxime Boutros-Jacqueline</i>	134
Une raison trop corrosive ? Quelques remarques sur la psychologie et l'éthique de la croyance dans les <i>Pensées diverses sur la comète</i> de Pierre Bayle	
<i>Stefano Brogi</i>	150
« Entre deux aimants » : fidélité confessionnelle et athéisme philosophique chez Bayle	

<i>Ana Carmona Aliaga</i>	167
Arbitre des passions et garant de la tolérance ? Portraits des princes dans le <i>Dictionnaire historique et critique</i>	
<i>Sébastien Charles</i>	188
Du tragique à la joie : Clément Rosset lecteur de Pascal	
<i>Daniel Frey</i>	216
L'Addition aux <i>Pensées diverses sur les comètes</i> au sein du conflit entre Bayle et Jurieu	
<i>Marta García-Alonso</i>	234
An Ecclesiastical Policy for the 17 th Century: Pierre Bayle and the Models of Political Tolerance	
<i>Jean-Michel Gros</i>	254
Pierre Bayle et la diminution des traces du péché originel	
<i>Michael Hickson</i>	277
"From White to Black": Parts One and Two of Bayle's <i>Commentaire Philosophique</i>	
<i>Isabelle Moreau</i>	299
Pierre Bayle et le commerce de curiosité	
<i>Pierre-François Moreau</i>	320
Bayle et l'atomisme. Questions de méthode	
<i>Gianluca Mori</i>	337
Sur la théologie ironique de Pierre Bayle	
<i>Josep Olesti</i>	357
Entre Naamán y los Macabeos: tolerancia y obediencia en Bayle	
<i>Gianni Paganini</i>	373
Gassendi et Hobbes : psychologie et matière en transition	

<i>Todd Ryan</i>	391
Pierre Bayle and William King on the Evil of Imperfection	
<i>Andy Serin</i>	406
<i>Sans Dieu ... ni maître</i> : les réponses de Bayle au préjugé d'anarchie contre les athées	
<i>Nicola Stricker</i>	425
Zweifel und Wahrheit bei Pierre Bayle: Gegenspieler oder Verbündete?	
<i>Masako Tanigawa</i>	450
L'éducation et l'ignorance selon Bayle et Nicole	
<i>Wiep van Bunge</i>	464
Rondom Bayle: Nijmegen – Saint-Étienne – Rotterdam	
<i>Dirk van Miert</i>	478
Petrus Francius, Pierre Bayle and the monumentalisation of Erasmus: early modern scholarly and patriotic heritage practices in matter and manuscript	
<i>Miklós Vassányi</i>	497
Astronomy and natural philosophy in Pierre Bayle's <i>Systema totius philosophiae</i> . A comparative historical analysis	
<i>Isabella von Treskow</i>	527
Toleranz: Diskurselemente und Handlungskonstellationen bei Henri Basnage de Beauval, Pierre Bayle, Bernard de Fontenelle und Catherine Bernard	
English abstracts of the chapters.....	
	551

« Entre deux aimants » : fidélité confessionnelle et athéisme philosophique chez Bayle¹

Résumé

Défenseur des bonnes raisons certainement pas tenu à cette théoriques de l'athéisme philosophique, Bayle n'a cependant jamais assumé la démarche de l'athée affirmé et zélé. Pour lui, l'athée est en tant que tel étranger à tout élan missionnaire, contrairement au croyant qui est tenu par un commandement divin de propager sa foi même en s'exposant au risque du martyre : l'athée qui est cohérent avec ses principes ne devrait avoir aucune difficulté à se conformer extérieurement à la religion dominante. Malgré les implications athées de son cheminement philosophique, Bayle ne s'est

certainement pas tenu à cette ligne. Il affirme d'ailleurs clairement qu'il existe des « personnes sans religion » qui restent attachées à la communauté religieuse dans laquelle elles ont grandi, même si elle est persécutée : un choix moral et existentiel qui semble compatible avec l'attitude à laquelle le philosophe de Rotterdam a adhéré tout au long de sa vie, combinant une liberté intellectuelle absolue à l'égard de la tradition religieuse et une volonté obstinée de ne pas se séparer de son Église.

1. Contrairement à la foi chrétienne, l'athéisme n'impose pas à ses adeptes de devoir le professer ouvertement. Bayle a cette même conviction qu'il renouvelle dans tous ses ouvrages, à partir des *Pensées diverses sur la comète* (PD) jusqu'à la *Réponse aux Questions d'un Provincial* (RQP). En

¹ Ce texte a été traduit de l'italien par Sandra Millot.

vertu du commandement divin, le croyant est tenu de manifester sa foi et de faire du prosélytisme par tous les moyens, au risque, s'il le faut, de subir le martyre. En revanche, un athée qui serait cohérent avec ses convictions n'a aucune raison de mettre en danger sa vie ou sa liberté pour convaincre les autres. La décision de Giulio Cesare Vanini et de quelques autres comme lui, prêts à mourir plutôt que d'abjurer l'athéisme, est en contradiction avec leurs propres principes : « l'opiniâtreté de ce petit nombre d'Athées, ne venait pas de leur Athéisme, car [...] ils devaient par leurs principes s'accommoder à la Religion du pays » (Bayle 1727-1731, III, 118a)². Selon Bayle, le martyre au nom de l'athéisme est un oxymore conceptuel : les athées, en vertu de leurs idées, devraient plutôt se conformer à la religion officielle en cultivant leur sentiment dans une sphère purement privée. Il finit même par en déduire dans les PD que les êtres humains n'agissent pas en fonction des positions théoriques qu'ils adoptent, mais plutôt en fonction de leurs passions. En ce qui concerne Vanini, c'est par vanité et par désir de se procurer une gloire posthume qu'il a choisi le martyre³.

Quelques années plus tard, le philosophe reconnaît dans le *Dictionnaire historique et critique* (1740 ; DHC) que l'athéisme peut se vanter d'une argumentation cohérente, difficile à réfuter. Cependant, il décrit l'athéisme comme une position extravagante lorsqu'il prétend s'imposer au public et rivaliser avec les religions pour la conquête des esprits et des cœurs. A titre d'exemple, il réaffirme dans l'article DES-BARREAUX que « la rejection intérieure de toute la religion » exclut la volonté de susciter un rejet similaire chez les autres : l'athée ne veut et ne doit pas « inspirer ses opinions à ceux qui en pourroient abuser, ou à qui elles pourroient faire perdre les

² Plus loin il répète qu'un athée ne devrait se faire « point scrupule de professer extérieurement le Christianisme » et que « les Athées suivent, pour l'ordinaire, la profession extérieure de la Religion dominante » (Bayle 1727-1731, III, 122b).

³ Nous avons exposé plus largement ces opinions de Bayle dans Brogi 2020.

consolations que l'espérance d'une éternité heureuse leur fait sentir dans leurs misères ». Au contraire, la raison doit le pousser à renforcer la foi des croyants « par un principe de charité et de générosité », et garder ses propres idées « ou pour lui seul, ou pour des personnes qu'il suppose très-capables de n'en faire pas un mauvais usage » (Bayle 1740, II, 279b). En somme, que ce soit par pitié pour les autres (qui n'auraient apparemment rien à gagner à embrasser l'athéisme) ou par intérêt (sur la base de l'attitude libertine qui considère la religion comme une erreur socialement et politiquement utile), l'athée baylien n'est pas enclin à déployer un quelconque zèle missionnaire.

Cette perspective se retrouve, selon nous, dans un célèbre passage du *Commentaire philosophique* (CP) de 1686 que les défenseurs de la religion de Bayle citent souvent, alors que d'autres interprètes le considèrent comme un texte clairement opportuniste⁴. Bayle y conteste l'idée que la défense de la conscience errante suppose que même les athées puissent revendiquer le droit de « déclamer par tout où bon leur semblera contre Dieu et la Religion » (Bayle 1727-1731, II, 431a). Force est de remarquer que la question renvoie exclusivement à la profession publique de l'athéisme, mais certainement pas à la conviction intime de l'athée (qui, par définition, est soustraite à la compétence de l'autorité publique car Bayle reste fermement opposé à toute attitude inquisitoriale qui voudrait pénétrer le for interne de la conscience). Ce détail nous permet de dégager les deux raisons précises pour lesquelles Bayle refuse aux athées le droit de diffuser leurs idées : 1) parce que les magistrats « peuvent et doivent punir tous ceux qui choquent les lois fondamentales de l'État, au nombre desquels *on a coutume* de mettre tous ceux qui ôtent la providence, et toute la crainte de la justice de Dieu » (Bayle 1727-1731, II, 431a ; c'est nous qui mettons en

⁴ Le plus important parmi eux est précisément Antony McKenna, qui considère la position du CP sur l'athéisme comme une « imposture ironique » que l'auteur lui-même s'efforcerait de mettre en évidence (McKenna 2015, 215-216).

italiques) ; 2) parce qu'un athée ne peut pas être « poussé à dogmatiser par aucun motif de conscience » et qu'il ne pourra donc pas opposer aux autorités terrestres la maxime selon laquelle il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes « que nous regardons avec justice comme une barrière impénétrable à tout Juge séculier, et comme l'asile inviolable de la conscience » (Bayle 1727-1731, II, 431a).

Chacune de ces raisons mérite quelques remarques. La première d'entre elles renvoie au devoir des autorités politiques qui consiste à assurer de manière sereine et ordonnée une coexistence sociale en imposant le respect des lois de l'État. Parmi ces lois, il est d'usage (« on a coutume ») d'inclure celles qui combattent l'incroyance : Bayle ne dit que l'athéisme est en soi contraire aux exigences de la vie sociale, il rappelle tout simplement qu'il est d'usage d'interdire toute profession d'athéisme publique. Le CP exploite habilement le « réflexe conditionné » du lecteur pour lui donner l'impression qu'il s'aligne sur la condamnation sans appel de l'athéisme, même si Bayle se garde bien de contredire ce qu'il avait soutenu dans le PD (et qu'il continuera à soutenir encore plus tard) à savoir la possibilité d'un athéisme vertueux et d'une république d'athées. Ainsi, ceux qui soutiennent que la position de Bayle dans le CP répond à une exigence dictée par l'opportunité ont en partie raison, même s'il faut préciser qu'il ne feint pas d'adopter une opinion contraire à la sienne, mais dissimule simplement dans cette circonstance une partie de ses propres idées (qui seront reprises et reproposées ailleurs). On retrouve le raisonnement du CP dans le DHC, lorsqu'il reproche au penseur allemand Matthias Knutzen d'être allé « à un tel degré d'extravagance, qu'il soutint publiquement l'Athéisme, et qu'il entreprit de grands voyages pour gagner des Sectateurs » (Bayle 1740, III, 12). Contrairement à ce qu'une lecture hâtive pourrait faire croire, l'extravagance de Knutzen réside moins dans son athéisme que dans son attitude prosélyte. La négation de Dieu est incontestablement impie (littéralement : contraire à la religion), mais elle est rationnellement défendable et

compatible avec une forme stricte de morale naturelle, dont Knutzen, d'ailleurs, fait figure d'exemple.

Une question s'impose : les magistrats qui interdisent l'athéisme selon les usages généralement admis, commettent-ils une faute ? Et si c'est le cas, ne franchissent-ils pas la frontière infranchissable du respect de la conscience de chacun, aussi erronée soit-elle ? Ces questions trouvent leur réponse dans la seconde raison invoquée par Bayle pour nier le droit de propagande aux athées, qui est aussi d'une grande importance pour déchiffrer les raisons et les limites de la tolérance dont les croyants, au contraire, peuvent se vanter. À la différence des hommes de foi, les athées ne peuvent évidemment pas invoquer le commandement d'une autorité supérieure pour refuser l'obéissance aux autorités de ce monde. C'est là le sens de la théorie selon laquelle un athée ne peut être « poussé à dogmatiser par aucun motif de conscience » (Bayle 1727-1731, II, 431a). Cela ne veut pas dire que les athées sont dépourvus de conscience morale, ce qui serait encore une fois en contradiction totale avec la possibilité d'un athéisme vertueux soutenue par l'auteur dans le PD et avec les idées qu'il défendra très clairement dans ses écrits tardifs (cf. surtout Ibid., III, 986b). Le principal argument du CP est simple et évident : comme l'athée ne peut pas soulever une objection de conscience aux lois civiles au nom d'un commandement divin, il

demeure justement exposé à toute la rigueur des loix, et dès aussitôt qu'il voudra répandre ses sentiments contre la défense qui lui en sera faite, il pourra être châtié comme un séditieux, qui ne croiant rien au-dessus des loix humaines, ose néanmoins les fouler aux piez (Ibid., II, 431a).

* * *

2. Si l'athée doit toujours obéir aux lois civiles, quel que soit le jugement qu'il porte sur elles, l'autorité publique n'a aucune raison de respecter ses convictions intimes, contrairement à ce qu'elle peut et doit faire à l'égard des sujets professant une foi religieuse. Ces derniers sont liés inéluctablement à un devoir qui est supérieur à tout commandement humain et le pouvoir politique doit en prendre acte. Il n'y a rien de plus contraire aux fondements de la croyance religieuse que de forcer quelqu'un à professer une foi qu'il tient pour fausse. Mais si le pouvoir politique doit s'arrêter au seuil de la conscience religieuse, ce n'est pas seulement par respect d'un précepte moral élémentaire qui serait celui de ne pas faire à autrui ce que l'on ne voudrait pas se voir faire à soi-même (et personne ne pourrait accepter d'être contraint de professer une foi qu'il croit fausse, se condamnant ainsi à la perte éternelle) (Brogi 2018). En réalité, dans la logique implicite du discours baylien, le respect des convictions religieuses des sujets, dans les limites que nous verrons sous peu, se fonde aussi sur des raisons strictement politiques qui veulent que tout souverain est obligé de prendre acte de l'opposition irréductible des croyants à l'imposition d'une foi qui n'est pas la leur.

Le seul pouvoir qu'un croyant ne peut, en tout état de cause, déléguer au souverain est celui de déterminer à quelle croyance il doit confier son salut éternel (qui constitue, pour le croyant lui-même, une valeur supérieure à la sécurité et à la paix terrestres). Vouloir forcer la conscience religieuse, c'est donc enfreindre les termes implicites du pacte social et provoquer des conflits sanglants et destructeurs pour l'État. C'est un choix politique absolument déraisonnable, qui confirmerait la supériorité du fanatisme clérical sur ce que Bayle appellera la « Religion du Souverain » et qui peut être considéré comme l'équivalent de la raison d'État⁵. Aussi l'édit de Fontainebleau constitue-t-il une monstruosité à la fois morale et politique en imposant aux Huguenots non pas l'exil mais la conversion au

⁵ Sur ce sujet nous renvoyons à Brogi 2024a.

catholicisme, ce qui s'apparente à une prescription absurde et inacceptable, même dans le cas théorique où le souverain aurait de bonnes raisons d'intervenir contre cette minorité religieuse.

Contrairement à ce que beaucoup semblent croire, la défense des droits de la conscience errante n'ouvre pas la porte à une liberté indiscriminée dans le domaine de la religion et de la pensée. Cela s'applique, comme nous venons de le voir, aux athées, mais aussi, dans une mesure différente, aux minorités religieuses. À leur sujet, Bayle avance trois idées essentielles dans le CP : 1) qu'il n'est jamais légitime de les contraindre à se convertir ; 2) que l'autorité politique peut néanmoins légitimement limiter leur visibilité publique et la restreindre, lorsqu'elle le juge opportun, à des formes semi-publiques, voire au seul culte privé ; 3) que cette même autorité peut les contraindre à quitter le territoire lorsque sont en jeu des raisons d'ordre public (dont l'autorité elle-même est au fond le juge incontestable). Selon Bayle, le pouvoir politique a tout intérêt à garantir un espace limité aux cultes minoritaires, sans toutefois jamais remettre en cause la primauté de la religion officielle. Mais cette politique de tolérance plutôt modérée suppose que le souverain soit capable de contenir le fanatisme du clergé et du peuple : lorsque le sectarisme religieux est débordant, le pouvoir politique n'a pas d'autre choix que d'y consentir, s'il ne veut pas se mettre en danger (c'est ce qu'affirmera explicitement la RQP, légitimant ainsi l'expulsion des Morisques d'Espagne)⁶.

* * *

3. Bayle considère l'athéisme comme une doctrine privée, appartenant à des intellectuels qui se détachent de la religion de leur pays en leur for

⁶ Le CP affirme clairement que le souverain peut et doit intervenir avec fermeté contre les minorités religieuses pour des raisons politiques (pas religieuses !) importantes (Brogi 2018). Sur la position de la RQP cf. Brogi 2019.

interne, sans s'y opposer publiquement. Pour le philosophe de Rotterdam, lorsqu'une religion est ancrée dans un contexte social, elle peut être remplacée uniquement par une autre religion, jamais par une philosophie athée qui reste un choix intellectuel réservé à certains particuliers. Quand Bayle reconnaît l'existence hors d'Europe de peuples athées en s'appuyant sur des récits de voyageurs quelque peu incertains, il évoque un *athéisme négatif*, propre à des sauvages n'ayant jamais connu une quelconque divinité. Il s'agit là d'un athéisme pré-religieux et pré-philosophique, sans grand intérêt d'un point de vue spéculatif.

Toutefois, ce qui complique les choses, c'est le fait qu'il existe pour Bayle au moins un cas d'*athéisme positif* (philosophique ou post-religieux) qui dépasse la dimension purement individuelle et prend clairement des connotations collectives. La Chine a vu prospérer une « secte des lettrés » composée de « Philosophes qui ont comparé ensemble le système de l'existence de Dieu, et le système opposé » (Bayle 1727-1731, III, 925b). Les lettrés ou philosophes chinois, selon les informations que Bayle rapporte, constituent un groupe restreint au sein duquel est professée une forme raffinée de matérialisme athée : eux aussi, cependant, « se conforment quant à l'extérieur à l'idolâtrie du pays : les lois de l'État, et leur propre Politique les y engagent » (Ibid., 925b-926a). Malgré leur position privilégiée, due à leur proximité avec le pouvoir impérial, les lettrés chinois restent donc un groupe minoritaire au sein d'une société où l'idolâtrie religieuse l'emporte définitivement (cf. toutefois Ibid., II, 343a-344a). Il s'ensuit que l'athéisme collectif des lettrés chinois se rapporte à la religion populaire sous une forme qui n'est finalement pas très différente de l'athéisme libertin européen, car dans les deux cas, les philosophes ne cherchent pas à s'opposer ou à modifier les sentiments religieux de la majorité de la population (Pinot 1932 ; Israel 2013 ; Selusi 2021, 76-91 et passim).

Malgré ces limites, il est légitime de se demander si nous sommes en présence d'un modèle qui peut être appliqué en Europe. La réponse est

négative, indiscutablement. Le philosophe de Rotterdam n'imagine pas du tout qu'une « secte athée » comparable à la secte chinoise puisse se développer dans un contexte chrétien. Peut-être pense-t-il que dans les pays européens, le contrôle ecclésiastique est si rigide qu'il n'y aurait pas de place pour ce genre de projets. Toujours est-il que Bayle n'a aucun intérêt réel à promouvoir l'athéisme en tant que dynamique sociale, malgré ses provocations sur la société des athées qui ont essentiellement servi à montrer qu'aucune collectivité ne s'organise ni ne pourrait s'organiser sur la base d'une morale évangélique. Toutes les sociétés humaines ont pour principe directeur les passions (à commencer par l'amour de soi) et les lois civiles (Brogi 2010 ; 2024a ; Carmona Aliaga 2022). En bref, l'athéisme pratique est la norme dans tout contexte social, même si les individus professent tous extérieurement le christianisme. De ce point de vue, il n'est donc pas nécessaire de propager ou de diffuser l'athéisme spéculatif, une doctrine certes intéressante du point de vue théorique mais insignifiante du point de vue pratique. L'urgence politique et morale reste de contrer l'intolérance religieuse, en s'appuyant sur la force d'un pouvoir politique capable de s'opposer à l'envahissement clérical. En tout état de cause, un programme politico-culturel visant à expurger la religion en tant que telle est inconcevable : les sociétés sécularisées de notre époque, tout comme l'athéisme militant du baron d'Holbach, ne sont pas dans l'horizon de pensée de notre auteur.

* * *

4. Sans être comparable à d'Holbach, Bayle pose néanmoins les bases d'un changement profond dans l'attitude culturelle à l'égard des non-croyants et de l'athéisme en tant que doctrine (Mori 2021). A partir des thèses sur l'athéisme vertueux et la possibilité d'une société d'athées, déjà présentes dans les PD, Bayle affirmera de plus en plus clairement, surtout dans la

CPD et la RQP, que l'athée peut reconnaître l'objectivité absolue de l'évidence morale autant sinon plus que le croyant. Dans les écrits des dix dernières années de sa vie, Bayle ne cessera de marteler les dangers causés par le fanatisme religieux et l'incompatibilité entre la morale authentiquement évangélique et les exigences du bien-être et de la sécurité de l'État. Il confirmera ainsi ouvertement ce qui était implicite pour lui mais qu'il n'avait délibérément voulu énoncer dans le CP, à savoir qu'un souverain ne pouvait souhaiter avoir meilleur sujet qu'un athée spéculatif, précisément parce que ce dernier ne pouvait jamais se considérer comme obligé par Dieu de violer la loi civile ou les principes de la morale naturelle. Aucun souverain ne peut cependant compter sur ce genre de sujets : l'athée spéculatif est pour Bayle une représentation idéale, réduite à très peu de figures en chair et en os. Intrinsèquement immunisé contre tout fanatisme et tout dogmatisme, il est presque aussi introuvable que le chrétien authentique, son contraire. Il est en tout cas bien différent de l'athée de mœurs, qui est souvent tributaire de l'idolâtrie religieuse et qui finit presque toujours par s'en laisser happer à l'approche de la mort. L'idéaltype de l'athée spéculatif est Spinoza, qui en représente cependant une déclinaison spécifique, celle de l'athée de système. Pour être réellement athée, selon notre auteur, il n'est en effet pas nécessaire d'adhérer à un système doctrinaire semblable à celui de Spinoza : il suffit de remettre en question voire de rejeter le théisme.

L'athée spéculatif, *rara avis*, occupe néanmoins une place de plus en plus centrale dans les intérêts de Bayle. Il développe, tout au long de son œuvre, une véritable apologie de cet athéisme, tant sur le plan moral que doctrinal. En effet, à partir du DHC, il entreprend de « tester » le potentiel théorique d'un ensemble de doctrines non théistes ou franchement athées, le plus souvent de nature matérialiste. Cet engagement le pousse après le DHC à identifier le stratonisme comme l'alternative théorique la plus

plausible au théisme chrétien (Brogi 1998)⁷. Ce n'est cependant pas la seule ligne de pensée développée par Bayle à la fin de sa vie : ailleurs, il tend à minimiser l'opposition réelle entre le théisme et l'athéisme, la réduisant même à une dispute essentiellement verbale (Bayle 1727-1731, II, 213-217). Ces deux courants se rejoignent dans leur critique de la théologie chrétienne, mais si le premier vise à esquisser un athéisme doctrinal, le second tend plutôt vers une forme d'athéisme sceptique⁸.

Ce flottement se retrouve également dans une autre stratégie argumentative, celle qui, dans le CPD et la RQP, s'efforce de préciser le concept d'athéisme, donnant lieu à un singulier « effet matrioska ». Bayle défend parfois l'idée que toutes les religions non strictement monothéistes ainsi que de nombreuses théologies chrétiennes peuvent être considérées comme athées (par voie de conséquence et à leur insu) (Ibid., III, 214a-215b). Par ailleurs, il estime qu'il convient de parler d'athéisme pour ceux qui se passent effectivement de l'idée de divinité. Cette notion plus spécifique est cependant encore si large qu'elle englobe aussi bien l'athéisme *négatif* des sauvages que l'athéisme *positif* de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, rejettent l'idée de Dieu. Et même cet athéisme positif, le seul qui ait réellement une portée philosophique, comprend une pluralité de positions : il y a les agnostiques ou athées du doute, qui sur l'existence de Dieu « ne décident rien », se divisant d'ailleurs entre ceux qui laissent la recherche d'une réponse indéfiniment ouverte (les « sceptiques ») et ceux qui reconnaissent définitivement que la question ne peut être résolue (les « acataleptiques ») ; et les athées de la certitude, qui se divisent à leur tour en athées probabilistes et athées de système (pour ces derniers, l'athéisme est proprement démontrable, pour les autres, il bénéficie simplement d'un avantage concurrentiel sur le théisme). Bayle indique explicitement qu'il considère les deux positions extrêmes comme intenables : reste à savoir s'il

⁷ Auquel nous renvoyons également pour d'autres références bibliographiques.

⁸ Sur cette figure théorique voir surtout Paganini 2023.

penche plus favorablement vers les acataleptiques ou les probabilistes (mais nous reconnaissons que son enclin pour le stratonisme peut légitimement avantager cette dernière appréciation). L'essentiel, en tout cas, est que ces deux positions méritent sans doute le qualificatif d'athéisme positif : pour Bayle, la véritable distinction théorique se situe entre l'acceptation et le rejet du théisme chrétien, lequel est d'ailleurs surtout miné par ses apories internes. A ses yeux, la position des athées du doute, qu'ils soient sceptiques ou acataleptiques, n'est pas du tout une « troisième voie » entre l'athéisme et la foi religieuse : elle est, à part entière, une forme d'athéisme philosophique ou positif (Bayle 1727-1731, III, 930b-933a). Cela peut paraître décevant si l'on pense que pour être athée il faut être « tout d'une pièce », mais l'objection dans ce cas devrait être adressée à Bayle lui-même (Mori 2020).

* * *

5. Pour Bayle, l'athéisme n'est pas réfutable sur le plan philosophique. Pour lui, l'option de la foi est placée sur un plan extra-rationnel. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille le considérer comme un athée militant qui, bien qu'obligé de se déguiser pour des raisons de force majeure, est essentiellement engagé dans une campagne insinuante de promotion de l'athéisme. À notre avis, ce qui empêche notre auteur d'assumer la posture de l'athée affirmatif et zélé, ce sont des raisons profondes qui tiennent à ses choix existentiels. De ce point de vue, ceux qui soulignent que Bayle était « protestant par choix » et pas seulement par naissance, ont de bonnes raisons de le penser. Quelles que soient les motifs de la brève conversion de jeunesse de Bayle au catholicisme⁹, il reste incontestable que Bayle est

⁹ Sur le peu que nous en savons, les réflexions de Hans Bots (2008) méritent une attention particulière.

sorti de cette crise avec une décision exigeante et personnellement coûteuse, à laquelle il restera fidèle jusqu'à la fin de ses jours.

Antony McKenna a constaté que le débat entre les spécialistes de Bayle risque de se réduire à un dialogue de sourds. Il ne faut pas se résigner à cette dérive : l'exemple même de McKenna et de Bots, qui défendent d'ailleurs deux lignes d'interprétation très différentes, nous aide à l'éviter. A notre humble avis, le critique de Bayle doit tenir compte à la fois des implications athées qui jalonnent ses recherches argumentatives et d'une option confessionnelle qui ne peut être réduite à un simple opportunisme. Mais comment ce choix existentiel, toujours confirmé malgré toutes les tensions et controverses avec les théologiens et les pasteurs du Refuge, peut-il coexister avec le désenchantement évident de sa foi religieuse, qui l'amènera, à maintes reprises, à mettre le doigt sur les apories et les contradictions des philosophies et des théologies chrétiennes ? Pour tenter de répondre à cette question, il faut revenir au profil psychologique et intellectuel du philosophe de Rotterdam. La juste prudence herméneutique de ceux qui nous rappellent que seul Dieu peut « sonder les reins et les cœurs » (*Jr* 11, 20 ; 17, 12 et ailleurs) ne peut interdire d'émettre quelque supposition sur les intentions profondes de notre auteur. Après tout, c'est Bayle en personne qui nous rappelle qu'aucun auteur ne peut se cacher en totalité face à des lecteurs doués d'une certaine acuité. Ce n'est qu'à la lumière de l'ensemble de son parcours intellectuel, en tout cas, que les stratégies rhétoriques parfois changeantes de ses écrits prennent un sens. Le choix confessionnel ainsi que l'exercice, en toute liberté, de la critique rationnelle des dogmes chrétiens et des fondements théoriques du théisme font partie de ce cheminement intellectuel¹⁰.

¹⁰ La proposition de renoncer à discuter de la foi ou de l'athéisme de Bayle pour se concentrer sur ses stratégies rhétoriques appartient à Mori 1999 (à propos duquel je renvoie à Brogi 2002).

Après sa reconversion à la foi réformée en 1671, on peut retrouver au moins un autre moment crucial dans la biographie de Bayle où il est contraint de faire un choix décisif. Avec la fermeture de l'académie de Sedan décrétée par les autorités françaises, il perd son poste de professeur de philosophie et se retrouve littéralement à la rue. Jurieu et sa femme l'hébergent quelque temps chez eux, avant que tous trois ne prennent la route de l'exil vers la Hollande. Quelques années plus tard, Bayle affirmera qu'il n'avait pas cédé aux offres reçues à l'époque, pour qu'il choisisse de rejoindre « le gros de l'arbre », c'est-à-dire pour qu'il se convertisse à nouveau au catholicisme (Bayle 1727-1731, II, 674b). Malgré ces pressions, en juillet 1681, il confirme envers et contre tout son choix confessionnel. Et c'est justement à cette époque, si l'on en croit la date qu'il y appose lui-même, qu'il écrit des mots très importants sur les raisons qui peuvent pousser ceux qui ont perdu la foi à rester fidèles, malgré tout, à leur communauté religieuse :

Il est sûr qu'il y a des personnes sans Religion, qui demeurent, quant à la profession extérieure, dans la société où ils ont été nourris, encore qu'elle n'ait pas les avantages du monde de son côté, soit qu'ils n'aient point d'ambition, soit que les apparences de la Religion où ils se trouvent, soient plus aisés à garder, soit qu'ils se fassent un honneur de leur constance, et de leur mépris pour la fortune, soit qu'ils ne veuillent pas chagriner leurs parents ou leurs amis, soit qu'ils craignent qu'on les accuse d'avoir changé de Religion par intérêt, soit pour quelque autre chose. (Ibid., III, 122b)

Certes, nous ne disposons d'aucune preuve sur le fait que Bayle parlait ici de lui-même, mais si nous acceptons cette hypothèse, nous sommes confrontés à une disposition mentale qui nous aide à comprendre son comportement et nous permet de rendre compte de sa cohérence. Bayle réaffirme son appartenance à une communauté persécutée pour un certain nombre de raisons morales et affectives à savoir le lien avec ses proches, le refus orgueilleux de se vendre même au prix de vivre une vie misérable, la fidélité à ses racines. Mais en même temps, il choisit d'exercer

pleinement sa liberté intellectuelle, en la poussant jusqu'à l'extrême limite où les deux choix restent compatibles. Face aux nombreux débats où l'image d'un Bayle calviniste a été opposée à l'image d'un Bayle athée et incroyant, nous avons parfois laissé échapper une petite boutade : peut-être Bayle était-il à la fois athée et calviniste ! Après tout, cette boutade comporte peut-être une part de vérité¹¹.

Dans la RQP, Bayle décrit comment on devient athée quand on est né chrétien, qu'on a été élevé dans cette foi dès l'enfance et qu'on a cru fermement à ses vérités jusqu'à un certain âge. On se rend compte alors, à un moment donné, qu'on ne peut pas répondre rationnellement aux objections contre l'existence de Dieu. Notre homme peut donc cesser « d'affirmer mentalement qu'il y a un Dieu », même s'il ne va pas jusqu'à « le nier mentalement », car « les objections contre l'Athéisme » lui paraissent également insolubles. Il se trouve donc dans la condition « d'une pièce de fer entre deux aimants de la même force » (Bayle, III, 933a). Si on en croit ces mots, il s'agit du cas typique de l'athée européen, dont la description, il faut le reconnaître, ne correspond pas tout à fait au cas personnel de Bayle. Sur le plan philosophique, il ne se situe pas à mi-chemin entre le théisme et l'athéisme. Si l'on accepte son idée que pour être athée, il suffit de ne pas croire à la vérité de la foi, il se place plutôt dans le champ de l'athéisme philosophique. Cependant, l'image de la « pièce de fer entre deux aimants » est appropriée dans un autre sens, à savoir pour décrire un homme déchiré entre la fidélité à son appartenance réformée, pour des raisons morales et existentielles, et le détachement irréversible du fondement religieux de cette appartenance, pour des raisons intellectuelles impérieuses.

¹¹ L'analogie de ma lecture avec celle d'Hubert Bost, qui souligne la coprésence d'une polarité calviniste et d'une polarité libertine chez Bayle, est plus apparente que réelle : d'un point de vue philosophique, mon Bayle est manifestement moins ambigu (Bost 2021).

C'est l'image qui, à notre avis, correspond le mieux à l'expérience humaine et philosophique de Pierre Bayle.

Bibliographie

- BAYLE, Pierre (1727-1731). *Œuvres diverses*, 4 vols. La Haye : P. Husson et al.
- BAYLE, Pierre (1740). *Dictionnaire historique et critique*, 4 vols. Amsterdam : P. Brunel et al.
- BOST, Hubert (2021). *Bayle calviniste libertin*. Paris : Honoré Champion.
- BOTS, Hans (2008). Pierre Bayle et les catholiques. In : Wiep VAN BUNGE & Hans BOTS (éds.). *Pierre Bayle (1647-1706), le philosophe de Rotterdam : Philosophy, Religion, and Reception*. Leiden-Boston : Brill, 69-82.
- BROGI, Stefano (1998). Bayle in cerca del materialismo. *Rivista di filosofia*, LXXXIX, 385-416.
- BROGI, Stefano (2020). Bayle apologeta (ma non apostolo) dell'ateismo. *Giornale critico della filosofia italiana*, XCIX (CI), 255-278.
- BROGI, Stefano (2018). *Introduzione*. In : Pierre BAYLE, *Commentario filosofico sulla tolleranza*, a cura di Stefano BROGI. Torino : Einaudi, V-LXVII.
- BROGI, Stefano (2019). Tolleranza e intolleranza nell'ultimo Bayle (1702-1706). In : Patrizia DELPIANO, Marina FORMICA, Anna Maria RAO (a cura di). *Il Settecento e la religione* Roma : Edizioni di Storia e Letteratura, 129-141.
- BROGI, Stefano (2002). Il filosofo tra le righe: retorica, scetticismo e ateismo in Bayle. *Giornale critico della filosofia italiana*, LXXXI (LXXXIII), 140-150.
- BROGI, Stefano (2024a). Bayle tra « religion du serment » e « religion du souverain ». *Politica e religione. Annuario di teologia politica*, XI (2021-2022). Università di Trento, 93-113.
- BROGI, Stefano (2024b). Bayle entre morale naturelle et relativisme. *Libertinage et philosophie à l'époque classique (XVI-XVIII siècle)*, n. 21, 79-96.
- CARMONA ALIAGA, Ana (2022). *Pierre Bayle et les passions humaines*, thèse de doctorat, École Pratique des Hautes Études – PSL, Paris.
- BOST, Hubert & MCKENNA, Antony (éd. ; 2010). *Les « Éclaircissements » de Pierre Bayle*. Paris : Honoré Champion.
- ISRAEL, Jonathan I. (2013). The Battle over Confucius and Classical Chinese Philosophy in European Early Enlightenment Thought (1670-1730). *Frontiers of Philosophy in China*, VIII, 183-198.
- MCKENNA, Antony (2015). *Études sur Pierre Bayle*. Paris : Honoré Champion.
- MORI, Gianluca (1999). *Bayle philosophe*. Paris : Honoré Champion.
- MORI, Gianluca (2020). Bayle e la terza via: ateismo, fideismo, scetticismo. *Giornale critico della filosofia italiana*, XCIX (CI), 279-298.
- MORI, Gianluca (2021). *Early Modern Atheism from Spinoza to d'Holbach*. Liverpool : Liverpool University Press.
- PAGANINI, Gianni (2023). *De Bayle à Hume. Tolérance, hypothèses, système*. Paris : Honoré Champion.

PINOT, Virgile (1932). *La Chine et la formation de l'esprit philosophique en France (1640-1740)*. Paris : P. Geuthner.

SELUSI, Ambrogio (2021). *Chinese and Indian Ways of Thinking in Early Modern European Philosophy*. London : Bloomsbury Academic.

STEFANO BROGI est professeur d'Histoire de la philosophie à l'Université de Sienne. Il a notamment publié les ouvrages suivants : *Teologia senza verità: Bayle contro i "razionali"* (Milano 1998); *I filosofi e il male: storia della teodicea da Platone ad Auschwitz* (Milano 2006); *Il ritorno di Erasmo: critica, filosofia e religione nella "République des Lettres"* (Milano 2012); *Nessuno vorrebbe rinascere: da Leopardi alla storia di un'idea tra antichi e moderni* (Pisa 2012).

Ana Carmona Aliaga

Arbitre des passions et garant de la tolérance ? Portraits des princes dans le *Dictionnaire historique et critique*

Résumé

Le problème de l'intolérance et des persécutions traverse l'œuvre de Bayle. Le philosophe signale comment l'intolérance est le fruit du faux zèle et de toutes les passions exaltées que les croyants éprouvent envers leur foi. De même que l'intolérance, la tolérance est aussi une politique des passions. Dans celle-ci, le rôle du prince s'avère essentiel. Il a en effet la responsabilité d'assurer la paix civile et d'implanter les mesures de tolérance nécessaires. Bayle le dit clairement dans la Critique générale au moment de dénoncer les persécutions en France : le prince doit contrôler les passions des persécuteurs et distribuer équitablement peines et récompenses. Or le prince est aussi soumis aux mêmes passions, et parfois au fanatisme, de ces sujets dont il doit contrôler les excès. La question de l'appartenance religieuse du prince, de son tempérament et surtout de sa capacité à contrôler ses passions et celles de ses sujets s'avèrent des questions essentielles pour réaliser une politique de tolérance effective. Peut-on trouver un modèle de ce prince chez Bayle ? Cet article analyse le portrait que le philosophe fait dans le *Dictionnaire des rois de France* depuis la naissance de la Réforme. De ces portraits se détachent quelques caractéristiques générales des rois persécuteur et du roi tolérant. Les princes étant soumis aux mêmes passions que le reste des hommes, la défense du pouvoir monarchique se heurte aux constatations anthropologiques du philosophe.